qui ſont que la majeure partie des hommes meurt dans l'enfance, & quels ſont les remedes les plus ſimples & les plus efficaces pour conſerver la vie des enfans? 4°. Claſſe de Belles-Lettres. *Quelle fut la cauſe qui fit entrer la Muſique dans l'éducation des Grecs? quelle partie en faiſoit-elle? quelle étoit la force d'une inſtitution fixe & déterminée, & quel avantage pourroit-on tirer des différentes parties de l'éducation ancienne, ſi on les faiſoit entrer dans le plan de la moderne?* Les Mémoires doivent être envoyés dans le courant d'Octobre prochain, avec les formalités ordinaires: avant ou après cette époque ils ne ſeroient pas admis au concours.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 17 *Janvier.*

L'année derniere, il eſt entré dans le Texel 1682 vaiſſeaux. Le premier qui y ſoit arrivé, cette année, eſt le navire Hambourgeois le *Rynſen*, venant de Cette.

Il y eu à Rotterdam 1771 enterremens & 1702 baptêmes; & à Harlem 820 morts, 772 baptêmes, & 105 mariages.

On craint que les nouveaux différends élevés entre Leurs Hautes Puiſſances & l'Electeur Palatin, à l'occaſion des droits reſpectivement impoſés ſur divers genres de marchandiſes, ne cauſent encore de grands préjudices à notre commerce.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VIENNE, *le* 15 *Janvier.*

Les Directeurs de la Manufacture Royale d'étoffe qui a été réduite en cendres (*Voy. la derniere Gazette*) avoient établi des filatures de laine à 6 ou 7 lieues à la ronde. On y employoit non-ſeulement des hommes faits, mais encore des enfans de ſix ans & au-deſſus. Ces filatures étoient très-bien ordonnées; on en payoit très-régulièrement les Ouvriers, & les pauvres y accouroient en foule. La mendicité devenoit odieuſe, le goût du travail ſe répandoit, l'art ſe perfectionnoit, les ſieurs Charvet ſe montroient toujours auſſi ſenſibles aux beſoins des pauvres que zélés pour le bien public. Leur Manufacture étoit réglée comme une maiſon religieuſe: les femmes & les hommes avoient leurs quartiers ſéparés; les fautes étoient punies avec douceur, mais avec exactitude: le bon ordre regnoit, ſans que jamais ſon harmonie parût troublée.

On ne conçoit pas comment le feu peut avoir pris aux chaudieres; elles étoient placées partie en terre, à l'ouverture d'une voute appuyée contre un gros mur de refend. Derriere ce mur, étoit une porte de fer que l'on n'ouvroit que pour paſſer le bois ſous les chaudieres & y maintenir un feu égal. Un ſoupirail ménageoit l'air néceſſaire à l'action du feu. Cette diſpoſition induſtrieuſe ménageoit le bois & ſembloit devoir prévenir les accidens du feu. La flamme ne ſortoit point tout autour des chaudieres, & le plancher ſupérieur étoit fort élevé. Il eſt difficile de concevoir que le feu ait pris naturellement en cet endroit.

Si la Fabrique ſe rétablit, cet accident pourroit être prévenu avec les précautions ſuivantes. Il faudroit faire les murs fort épais pour vouter les caves & les appartemens du rez-de-chauſſée où travaillent les Tiſſeurs. On établiroit deux ou trois fourneaux de brique enduits de terre graſſe, parce que les Tiſſeurs ſoit en drap, ſoit en fil, doivent être dans un endroit chaud, & qu'ainſi il leur faut du feu pendant l'hiver: l'on s'abſtiendroit de mettre des charbons dans des *terraſſes*, ce qui occaſionne quelquefois des incendies, & ſouvent des étourdiſſemens aux Ouvriers; on jetteroit dans ces fourneaux de petits morceaux de bois. On vouteroit ces appartemens en bonnet de Prêtre avec du tuf ou des briques: ces ſortes de voutes ne ſurchargent pas les murs comme les autres; & elles épargneroient les planchers qui, attendu la cherté du bois, coûtent preſqu'autant que des voutes de pierre.

Souvent dans les Provinces on voit (& l'on en a vu beaucoup cette année) des malheureux Regnicoles ou même Etrangers, munis de permiſſions de quêter pour réparer des pertes accidentelles. En Angleterre, en Hollande, &c. les ſouſcriptions s'ouvriroient pour aider des Citoyens auſſi honnêtes & auſſi utiles que les Chefs de cette Manufacture dont le commerce annuel

montoit à environ cinq cens mille livres ; & bientôt auroit mis la France en état de ſe paſſer des étoffes étrangeres du même genre. En effet aucune Fabrique étrangere n'égaloit celle-là, ni pour la bonté ni pour les couleurs, ni ſur-tout pour la durée des marchandiſes : les teintures étoient employées avec tant de précaution, que les étoffes n'étoient jamais brûlées, ce qui arrive ſouvent aux draps noirs teints en chaux. Le zele de M. l'Intendant pour les établiſſemens utiles & le ſoulagement des honnêtes malheureux, promet aux Chefs de cette Manufacture tout l'intérêt qu'un Gouvernement bienfaiſant peut prendre à leur malheur qui par les contrecoups eſt un malheur public.

De Marseille, *le 19 Janvier.*

Des Capitaines de navires revenus du Levant ont rapporté que le Grand Seigneur profitoit de la liberté des mers pour faire venir à Conſtantinople d'immenſes proviſions ; & que, la campagne prochaine, l'on aura ſoin, en cas de nouveaux revers, de diſtribuer les denrées à bas prix, afin de contenir & d'encourager les Peuples.

L'huile manque dans une grande partie de l'Italie : il y en a très-peu à Livourne, une de nos barques y en a dernièrement porté 400 barils.

La tartane commandée par le Capitaine Bernard, a échoué ſur la plage de Saint-Auguſtin, à trois milles de Civita-Vecchia ; elle étoit chargée de draps d'or & d'argent & autres marchandiſes précieuſes ; ſa perte eſt très-conſidérable, mais perſonne n'a péri.

De Bordeaux, *le 20 Janvier.*

Pendant le mois de Décembre il eſt ſorti de ce Port tant pour le Royaume que pour l'Etranger 686 barriques & un quart de ſucre brut, 793 barriques & 18 quarts de ſucre blanc, 56789 l. indigo, 713869 café, 28945 cacao, 21885 rocou, ainſi que 80 quintaux de menus grains pour Rotterdam, 197 quintaux de ſeigle pour Hambourg, 2756 qu. de farine pour l'Eſpagne. Les premiers jours du courant, il eſt entré 99 tonneaux & trois quarts de froment de Marans, Quimperlay & Noirmoutier ; il eſt auſſi arrivé de Marans 300 ſacs de farine & 36 ton. de méture, & de la Tranche 24 ton. & 21 boiſſeaux de feves.

Du 21 Décembre au 8 du courant, il eſt venu des Iſles 12 navires, le *Souverain*, la *Marquiſe de Ségur*, le *Terray*, l'*Impératrice*, la *Gambie*, la *Marquiſe de Chaſtenoy* & le *Solide*, de Saint-Domingue, le *Vicomte de Choiſeul* du Cap, la *Marie-Victoire* de la Guadeloupe, le *Parham* de Rochefort, les *Aimables Marie-Magdeleine*, le *S. Bruno* de la Martinique.

Dans le même intervalle, cinq navires de Corck & un de Dublin ont apporté du bœuf, du ſuif, du beurre, de la ſaumure, &c. Il eſt arrivé beaucoup de ſardines de l'Orient, Dunkerque, Poulaven, &c. des harengs de Calais & Diepe ; des planches, fromages, fer, épiceries d'Amſterdam ; des toiles à voile & autres de Vannes, Nantes, Redon, S. Malo, Morlaix & Breſt ; du ſapin & du chanvre de Koeniſberg ; de la morue de S. Pierre & Miquelon, de Saint-Martin-de-Ré & des Sables d'Olonne, &c.

Il eſt entré dans le courant de Décembre 45100 liv. de froment, 236400 de ſeigle, 5325 de légumes.

De Nantes, *le 22 Janvier.*

Des Armateurs de différens Ports prennent part, depuis quelques années, au commerce des Iſles de France & de Bourbon. Nous avons actuellement le navire la *Louiſe* en charge pour ces Iſles. Du 10 au 17, il eſt arrivé de Noirmoutier, Pouliguen, Beauvoir, Marans, & des Sables, 127 tonneaux & demi, 1711 quintaux & 18 boiſſeaux de froment, avec 89 ſacs de farine. Ces proviſions ſe diſtribuent dans la Province. L'Aunis & les pays adjacens ſont les principaux magaſins où le cabotage va puiſer. L'Etranger n'apporte preſque plus de grains dans les Ports de l'Océan ; l'Italie & l'Afrique n'en fourniſſent guères qu'aux Ports de la Méditerranée. Belle-Iſle continue de nous donner beaucoup de ſardines ; nous tirons de Diepe des proviſions conſidérables de harengs. Il nous eſt encore arrivé de la morue de divers endroits. Nous avons reçu de Hambourg du bœuf fumé, du lin crud, des merceries, des verres, &c. ; d'Amſterdam, des fromages, de la biere, du fer, des huiles, de clinçaillerie, &c.

Bruges tire d'ici beaucoup de vin. La *Ville de Léogane* eſt partie pour le Port-au-Prince, & la *Glaneuſe* pour Guinée. Les prix des grains ne varient point.

DE PARIS, *le* 28 *Janvier.*

La nature, par des écarts apparens, réveille de mille manieres la ſollicitude de l'eſprit humain, pour exciter ſon induſtrie, en préſentant néanmoins au milieu du déſordre, la perſpective d'un ordre plus favorable au bonheur des Peuples. Les tempêtes ont tourmenté la mer du Nord, la Baltique, l'Océan, la Méditerranée, & les ont couverts de débris. Au milieu des frimats, le tonnerre & la grêle ont frappé la Hollande, la Bretagne, le Nord même, &c. L'Angleterre ſemble s'être entr'ouverte de toutes parts pour vomir des maſſes énormes d'eaux; de vaſtes inondations avoient déjà couvert des Provinces de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, &c. l'Amérique même avoit éprouvé les horreurs de ce fléau. La terre s'eſt ébranlée, elle s'ébranle, pour ainſi dire, tous les jours, dans la Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suiſſe (Lauſanne), en France, en Italie, en Danemarck, & aux Iſles de l'Amérique. L'Orient éprouve auſſi des variations étonnantes, les mouſſons de l'Inde ont dévancé l'époque ordinaire de leur *regne*, ſi je puis m'exprimer ainſi. Cependant au milieu de ces déſordres apparens, la nature ſemble promettre preſqu'à toute l'Europe des récoltes abondantes, raſſurer les Nations, & les rappeller aux ſentimens de la fraternité & aux principes de la proſpérité commune. Mais un préjugé endurci par la crainte lui réſiſte. Que l'on jette les yeux ſur l'état du commerce de l'Europe dans le courant de l'année derniere, la branche des ſubſiſtances premieres, qui couvroit, en quelque ſorte, l'Europe entiere de ſes fruits, ſe trouve flétrie; on verra preſque tous les Peuples concentrés en eux-mêmes, & la plûpart abimés dans leurs beſoins. Des efforts incroyables, pourtirer de toutes les productions de la nature de nouvelles eſpeces de ſubſiſtances, n'ont donné qu'un vain eſpoir. Les récoltes auroient néanmoins ſuffi; qu'a-t-il donc manqué à la famille des Nations Européenes?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Maniere de préſerver de la foudre les vaiſſeaux & particuliérement la Sainte-Barbe, *ainſi que les édifices, &c.*

Il eſt démontré que la foudre eſt formée par la matiere électrique. Parmi les corps *électriſables* par communication, les métaux ſont ceux qui attirent le plus fortement cette matiere, ſur-tout lorſqu'ils ſont terminés en pointe: c'eſt pourquoi les tours, les clochers, &c. ſurmontés de croix métalliques & fort élevés ſont plus expoſés à être frappés de la foudre. Afin que le fluide électrique, lorſqu'il s'eſt inſinué dans un corps, pourſuive paiſiblement ſon cours, il faut qu'il trouve ſur ſon paſſage une ſérie de corps ou de conduits également propres à le recevoir; puiſque s'il rencontre une matiere qui ſe refuſe à ſon introduction, il éclate: c'eſt ce qui arrive ſur les tours dont les ornemens de fer ſont arrêtés par du marbre ou de la chaux qui n'admet point la matiere fulminante. Enfin l'étincelle électrique fond les métaux d'un très-petit diametre; & ſi leur diametre eſt ſuffiſamment grand, il paſſe à travers ſans les endommager: ainſi pour éloigner tout danger, quoiqu'on puiſſe s'en tenir à trois lignes de diametre, ſelon l'avis du P. Beccaria, il vaut mieux que le métal en ait quatre, ou même, par ſurabondance, un pouce.

En plaçant donc, vers les quatre angles d'un grand édifice, à quelque diſtance des murs, des verges pointues de métal du diametre preſcrit, qui de la hauteur de l'édifice deſcendent juſques dans la terre flanquées de gros mâts, vous attirerez ſur ces verges le fluide électrique qui les parcourra rapidement de haut en bas & ira ſe perdre ſous terre. Le P. Beccaria a propoſé un moyen plus ſimple, c'eſt celui de placer les pointes métalliques ſur l'extrêmité du faîte des goutieres de fer blanc qui ſont autour des édifices, & qui avec quatre conduits fermés ſe déchargent aux angles juſqu'à terre; de maniere que ces pointes en communiquant avec ces canaux par des ver-

ges de fer, ſoient elles-mémes conduites juſques ſous terre à la profondeur d'un pied au moins. L'effet de cette armure ſera plus aſſuré, ſi l'on óte les girouettes ou autres conducteurs interrompus, ou ſi les conducteurs communiquent avec les autres.

Les Fabriques & magaſins à poudre appellent la foudre par leur forme pyramidale, leur couverture de plomb, & leurs ornemens métalliques. Il faudroit les bâtir de forme ronde, & en conſtruire les pointes, le toit, &c. en marbre ou en pierres cimentées avec de la poix, matieres qui défendent également du feu élémentaire & du feu électrique, & d'en faire les portes ou de fer exactement enduit de poix, ou de marbre porté ſur du bronze placé en dedans, verniſſé & couvert de cuir. Il faudra en outre les entourer d'une double couronne de mâts (comme ci-deſſus), placés à quelque diſtance les uns des autres, & à une plus grande du magaſin. Le feu électrique ſe déchargera ſur ces verges, & reſpectera le marbre électrique par lui-même. Cette méthode éloigne le danger que quelques Phyſiciens ont cru reconnoître dans celle de M. Franklin.

Quant aux vaiſſeaux, il eſt manifeſte que la coutume de placer la Sainte-Barbe ſous le grand mât, eſt très-dangereuſe; car la foudre ſe jette plutôt ſur la partie la plus élevée; & en deſcendant par ce mât, elle ſe décharge dans la poudre placée au-deſſous. Il faut donc établir la Sainte-Barbe à la poupe, en recouvrant d'une double garde de cuir qui réſiſte au feu tant électrique qu'élémentaire, les armures ordinaires des magaſins à poudre, leſquelles ſont de fer, & en verniſſant ces armures. Pour mieux pourvoir à la sûreté des vaiſſeaux, attendu qu'au-deſſus de la Sainte-Barbe eſt un autre mât moins haut, il faut enfiler à la cime du mât parallelement au navire un grand anneau de bronze ſur lequel s'élevent 4 groſſes & très-courtes pointes dorées, de maniere qu'elles ſoient, un tant ſoit peu, dominées par la cime du mât enduite de poix, & que dudit anneau il deſcende tout le long de l'arbre une verge métallique de trois lignes de diametre, qui communique avec un autre conducteur plus grand, lequel doit traverſer le plancher, & & en paſſant aux deux bords oppoſés, deſcendre par les flancs extérieurs de la poupe & plonger dans la mer. Il convient d'enduire également de poix la girouette, ſi elle eſt de bois, & encore plus ſi elle eſt de fer, parce que la matiere en coulant dans ce fer pourroit éclater entre le fer & le mât couvert de poix. Enfin pour plus grande sûreté, on attachera à la fléche de la girouette des fils métalliques qui communiqueront avec le grand anneau.

Ces belles & utiles obſervations fondées ſur la doctrine de M. Franklin & du P. Beccaria, & appuyées ſur des expériences faites en divers lieux, & particuliérement en Italie, ſont préſentées dans toute l'étendue néceſſaire & avec toute la clarté poſſible, par le P. Jean-baptiſte *Toderini*, dans une Diſſertation qu'il a derniérement publiée à Modene, ſur les *pointes préſervatrices de la foudre*. Combien de déſaſtres arriveront encore avant que ces vues ſalutaires ſoient ſuivies! Le bruit de la foudre ne nous éveillera pas, ou ſi elle nous éveille, ce ſera comme la criſe d'un ſonge après laquelle nous nous endormirons plus profondément. Cependant déjà des édifices publics ſont armés, en Italie, pour diſſiper le feu du ciel: peut-être n'y aura-t-il que des malheurs éclatans & multipliés qui répandent le même eſprit de prudence & de bienfaiſance; nous n'empêchons même pas le Villageois ſimple & trompé de ſonner les cloches pour écarter la foudre qui créve ſur lui. Qui donnera aux Navigateurs l'exemple de prudence que les avis précédens ſuggerent? Il eſt (ſi je puis emprunter une métaphore du ſujet que nous traitons) des têtes électriques qui communiquent à ce qui les environne le feu dont elles ſont animées: nous voudrions pouvoir tourner le zele de quelques-uns de ces hommes vers cet objet important. S'ils ont eu la douleur de voir, à la lueur ténébreuſe d'un navire embraſé, des malheureux diſputer leur vie contre les flammes & les flots qui ont dévoré leur richeſſe, le zele éclairé du P. Toderini échauffera & guidera le leur, & ils travailleront à ſauver des millions d'hommes.

II.

Avis au Public.

Suite des Payemens à faire à la caiſſe des Arrérages dans le quartier de Janvier 1772, *les Jeudi & Vendredi de chaque ſemaine, ſçavoir:*

Rentes ſur les Poſtes, *Edit de Mai* 1751.

On payera le Jeudi 6 Février N°. 1201 à 1600, le 13 dud. 1601 à 2000, le 20 dud. 2001 à 2400, le 27 dudit 2401 à 2800 ... Deux ſous pour livre du Dixième, *Déclaration du 7 Juillet* 1756. Anciennes Conſtitutions. On payera le Jeudi 6 Février N°. 18201 à 18400, le 13 dud. 18400 à 18500, le 20 dudit 18501 à 18600, le 27 dudit 18601 à 18700 ... Deux ſols pour livre du Dixième, nouvelle Conſtitution. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1951 à 2600, le 13 dudit 2601 à 3250, le 20 dudit 3251 à 3900, le 27 dudit 3901 à 4450 .... Cuirs à cinq pour cent, *Edit d'Août* 1759. On payera le Jeudi 6 Février N°. 91 à 120, le 13 dudit 121 à 160, le 20 dudit 161 à 200, le 27 dudit 201 à 240 .... Effets au Porteur, conſtitués en vertu de *l'Edit de Décembre* 1764. On payera le Jeudi 6 Février N°. 608238 à 652149, le 13 dudit 652150 à 701130, le 20 dudit 701131 à 747180, le 27 dud. 747181 à 790900 ... Rentes ſur la Flandre maritime. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1086341 à 1086560, le 13 dudit 1086561 à 1134460, le 20 dud. 1134461 à 1134660 ... Rentes ſur l'Hôpital de Toulouſe. On payera le Jeudi 6 Février N°. 331 à 440, le 13 dud. 441 à 550, le 20 dudit 551 à 660, le 27 dudit 661 à 770 .... Etats de Bretagne, *Procuration du 18 Février* 1759. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1261 à 1800, le 13 dudit 1801 à 2214, le 20 dudit 2215 à 2650, le 27 dudit 2651 à 2713 ... Dettes de la Guerre. On payera le Vendredi 7 Février N°. 4801 à 6400, le 14 dudit 6401 à 8000, le 21 dudit 8001 à 9600, le 28 dudit 9601 à 11200.

Payemens à faire les Lundi & Mardi de chaque ſemaine.

Dettes du Canada. Le Lundi 10 Fév. on payera N°. 2401 à 3200, le 17 dudit 3201 à 4000, le 24 dud. 4001 à 4800 ... Dettes des Colonies. Le Lundi 10 Février on payera N°. 1537 à 2048, le 17 dudit 2049 à 2560, le 24 dudit 2561 à 3072 .... Rentes ſur la Compagnie des Indes, *Délibérations des 24 & 29 Décembre* 1751. Le Lundi 10 Février on payera N°. 511 à 680, le 17 dudit 681 à 850, le 24 dudit 851 à 1020 .... *Délibérations du 18 Septembre* 1755. Le Lundi 10 Février on payera 511 à 680, le 17 dudit 681 à 850, le 24 dudit 851 à 1020 .... Rentes ſur les cuirs, *Edit de Mai* 1760. Le Mardi 11 Février on payera N°. 221 à 3000, le 18 dudit 3001 à 3700. Le Mardi 3 Mars 3701 à 4800 .... *Edit de Juillet* 1761. Le Mardi 11 Février on payera N°. 1501 à 2000, le 18 dudit 2001 à 2500. Le Mardi 3 Mars 2501 à 2900.

Les Mardi.

Les Rentes provenant des Taxations & Intérêts qui ſe payoient au Tréſor Royal, & les Rentes provenant des Rembourſemens d'Offices, & d'Offices municipaux.

Les Arrérages deſdites Rentes ſeront payés chez M. Blondel de Gagny, *Tréſorier de la Caiſſe des Arrérages, Place de Louis-le-Grand.*

Le Bureau ſera ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

III.

Prix courans

Du Café de Moka, vendu à l'Orient, le 7 Janvier 1771 ; *ſçavoir,*

Groſſes balles bonnes, à 33 ſols.

Balles refaites, de 32 ſols à 32 ſols 6 deniers.

Demi-balles, de 33 ſols 3 deniers à 33 ſols 6 deniers.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Janvier 1772, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 5 ſ., 23 l. 10 ſ. à 28 *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 28 l. 10 ſ. à 29 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 18 l.; l'orge, de 12 livres 10 ſ., 13 à 14 livres auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Janvier 1772 au Samedi 25 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 ſ. à 22 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 30 Janvier 1772, de 53 à 54 liv.; *id.* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille, 22 à 23 l.; *id.* nouvelle de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Janvier 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 29 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	1/9	
Londres	32	5	8d
Hambourg	182	3/4	
Madrid	15	2	0
Cadix	15	0	0
Livourne	95	1/2	
Gênes	93	1/2	
Lyon, *Rois*, ...	7/8	p.	% p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1052 1/2	1055	1055
D°. 16es. à 8 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct. .	248	248 51	251
Prom. à 5 p. %. .			58
Prom. à 4 p. %.	66 65 1/2	66	
Loterie 5e tirage.		436 37	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 25 Janv. 1772		Du Lundi 27.		Du Mardi 28.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baillot, ſix prem. mois 1771.	M.	Certain, 6 prem. mois 1771.	J.	Hurel, ſix prem. mois 1771.	L.
Raynal, *idem.*	L.	Bonnet, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Pigis, *idem.*	P.	Gendon, *idem.*	M.	Defrance, *idem.*	M.
Boſcheron, *idem.*		Molliere, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Clouet, ſix dern. mois 1771.	A.	Maſſon, *idem.*		Filleul, ſix prem. mois 1771.	A.
Caron, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Cauchy, *idem.*	Z.
Lenoir, *idem.*	C.	Domillier, *idem.*		.....	
Delarue pere, *id.*	F.	Dujean, *idem.*	N.	.....	
.....		Aliſſant, 6 dern. mois 1771.	A.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 2 *Janvier.*

LA charité, excitée par l'exemple de notre Auguſte Souverain, a procuré, pendant les Fêtes, aux pauvres, un ſoulagement paſſager; mais ces louables ſoins ne ramenent pas l'abondance, & l'indigence eſt menacée de tems encore plus durs.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le* 10 *Janvier.*

Il eſt bien difficile de rompre l'intelligence naturelle & légitime en elle-même, qui ſe trouve entre l'intérêt des Vendeurs d'une part, & l'intérêt commun des Conſommateurs de l'autre. La contrebande qui offre des marchandiſes à meilleur marché ſe prévaut de ce concert contre les Ordonnances qui favoriſent les marchandiſes plus cheres; & ſouvent elle s'en prévaut avec ſuccès. Les Planteurs & les Débitans de tabac ſe plaignoient de ne pouvoir en vendre avec aſſez de profit, attendu qu'on aimoit mieux acheter des Contrebandiers qui ne payant pas les mêmes charges, donnoient la marchandiſe à plus bas prix. Ces plaintes & divers abus dans ce commerce ont donné lieu à un Mandat Electoral du 11 Décembre, en treize articles, concernant la ferme, la fabrication & le débit du tabac.

DE FRANCFORT, *le* 13 *Janvier.*

La diſete & la miſere répandent les épidémies & le brigandage, ſur-tout dans les campagnes: il commence à regner des maladies à 2 ou 3 lieues d'ici, le vol devient très-commun juſqu'aux portes de la Ville, & les prix des denrées hauſſent tous les jours. Il a neigé le 7, pour la premiere fois: le 9, les courſes des traîneaux ornés de bannieres & précédés d'hommes à cheval, portant des torches ardentes, ont inſulté au malheur public & étouffé les gémiſſemens des pauvres menacés d'être les victimes de ce divertiſſement meurtrier.

A l'occaſion d'un malheur arrivé à Vienne, il a été défendu, par un Edit, aux gens en voiture ou à cheval, d'aller autrement qu'au pas dans les Villes des Etats Héréditaires. Suivant les nouvelles de Leipſick, il a été rendu le 28 Décembre une Ordonnance Electorale tendant à ſouſtraire les Voyageurs aux exactions des gens des poſtes, & à régler tout ce qui peut, en ce point, favoriſer le commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 14 *Janvier.*

La Société de Mancheſter établie pour encourager & perfectionner l'Agriculture, a donné ſeize médailles d'argent d'un nou-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

veau coin, gravées par M. Pingo. On y lit les noms & les travaux des Agriculteurs couronnés en 1768, 1769 & 1770. Ceux qui ont deſſéché la plus grande étendue de terrein, ou tenu leurs terres en meilleur état, élevé le plus beau taureau ou la plus belle géniſſe, fait la meilleure récolte de froment ou d'orge, d'avoine, de pommes de terre, ont obtenu ces médailles. On voit avec plaiſirs des noms de Baronets au milieu de ceux de ſimples Cultivateurs. Le Chevalier Richard Tounley de Belfied a remporté trois Prix: il en a été adjugé cinq à Guillaume Hulton de Hulton.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 7 Janvier.*

D. Antoine Thomé a établi à Melgard de Fermental, dans la Province de Bulgos, une belle Fabrique de cuirs tannés à l'Angloiſe, d'une qualité ſupérieure. Cette Fabrique a mérité l'approbation de S. M. ainſi que de la Junte du Commerce, & les graces dont ſa généreuſe protection comble les établiſſemens utiles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Vienne, *le 15 Janvier.*

La nuit du 10 au 11, le feu prit aux chaudieres des teintures de la Manufacture royale de draps, ratines & autres étoffes, établie ſous le nom des ſieurs Charvet freres. L'incendie a été ſi rapide que le bâtiment & tout ce qui y étoit renfermé, ont été la proie des flammes. On eſtime à près de cent mille livres la perte cauſée par cet accident; mais les contre-coups ſont inappréciables, cette Ville, une infinité de Villages des environs, la Ville de Lyon, tout le Royaume s'en reſſentent. Les Entrepreneurs, bons Citoyens, hommes charitables, habiles Artiſtes, employoient une foule innombrables d'Ouvriers, leurs étoffes étoient bien conditionnées, leurs ratines en toutes couleurs ne le cédoient point à celles d'Angleterre, & leur Manufacture diſpenſoit les Regnicoles de recourir aux étoffes étrangeres du même genre: auſſi avoient-ils mérité la protection du Gouvernement & obtenu des encouragemens conſidérables. Dans un ſi cruel déſaſtre, que n'ont-ils pas droit d'attendre de la bienfaiſance, de la ſenſibilité éclairée, du zele pour le bien public? Ces reſpectables Fabricans ont tout perdu juſqu'à leurs papiers & leurs livres, enſorte que les débiteurs de mauvaiſe foi pourroient ajouter encore à leurs pertes, celles de leurs créances, faute par eux de pouvoir les juſtifier. Si jamais la juſtice & l'humanité doivent juger des choſes par les perſonnes, par leur conduite, par leur réputation, par la voie publique, c'eſt ſans doute dans un ſi grand malheur. (*Nous donnerons l'Ordinaire prochain quelques détails intéreſſans ſur cette Manufacture que nous annonçâmes vers la fin de* 1770).

De Grenoble, *le 18 Janvier.*

La Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 1 Mars 1771, portant fixation d'un nouveau tarif des droits ſur les papiers & cartons a été enregiſtrée au Parlement pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur, à la charge que le prix du papier marqué ne pourra être augmenté ſous prétexte dudit tarif, ſuivant les Arrêts de la Cour des 18 & 19 Décembre 1771.

Il s'eſt formé à Valence, depuis quelques années, une Société qui s'occupe de la culture de la vigne & de la conſervation des vins. Ses Membres ont à l'envi travaillé à perfectionner cette partie ſi intéreſſante pour le Royaume: mais cette ſage Société a réſolu de ne publier leurs utiles recherches qu'après qu'elles auront été rédigées & miſes en un corps, afin que leur rapprochement les rende réciproquement plus utiles,

(*Cette louable Société a bien voulu promettre à notre Correſpondant en cette Ville, homme de mérite, plein de zele pour le ſuccès de notre entrepriſe & pour le bien public, un exemplaire de cet Ouvrage auſſi-tôt qu'il ſera imprimé, pour que nous en faſſions l'emploi dans nos papiers*).

De la Guerche, *le 18 Janvier.*

Depuis quelques années que le Bureau de marque & de viſite des toiles a été ôté de cette Ville & réuni à celui de Rennes, le

commerce de nos lins & de nos chanvres, un de plus conſidérables du pays, ſouffre nn très-grand déchet. Le terroir eſt fort propre à ces productions : les lins ſe débitent ſur les lieux, & le fil paſſe à Laval pour la Fabrique des toiles fines : les chanvres ſont auſſi filés dans le pays, & Nantes & Saint-Malo achetent les toiles que l'on en fait ici pour la marine.

Depuis quelque tems, les maladies épidémiques reparoiſſent plus fréquemment, ſur-tout dans les années où les grains ſont chers. Dans les années ſéches, principalement au tems des ſemailles, le terrein produit des ſeigles, du ſarraſin, de groſſes avoines, des orges, en quantité ſuffiſante ; mais les grains ne proſperent pas dans les années pluvieuſes, ſur-tout vers l'automne, parce que le ſol eſt gras, bas foui, & trop uniforme pour ſe décharger des eaux ſuperflues, principalement aux endroits où le fonds eſt de glaiſe.

D'ailleurs l'Agriculture n'y eſt point négligée : les prairies & les pâturages en ſont communément bons. Le canton eſt très-favorable aux vaches, elles donnent beaucoup de beurre, double objet d'un commerce que nous faiſons avec Nantes, l'Anjou & même la Touraine. Nous fourniſſons auſſi un peu peu de laine à l'Anjou : mais la race des moutons, ſi elle eſt féconde, eſt très-petite : ainſi on eſt obligé de les changer au moins tous les trois ans, & d'en tirer du Pays Nantois. Les chevaux ſont mauvais. Nantes, Saint-Malo, l'Anjou, & quelquefois même Paris, tirent d'ici beaucoup de cochons. Le gibier eſt aſſez commun. Nous avons en abondance du cidre de bonne qualité. En général, le pays eſt trop couvert de bois ; les forêts ne donnent plus de bois pour la marine, elles ſont toutes réduites en bois taillis.

De Besançon, *le* 20 *Janvier.*

Le 9 du préſent mois, le Parlement enregiſtra l'Edit du Roi qui établit un droit ſur l'amidon & la poudre à poudrer, ſans néanmoins entendre approuver aucuns Edits, Déclarations ou Lettres-Patentes non-vérifiés à la Cour, & à charge par les Commis & Prépoſés de ſe faire accompagner lors des viſites qu'ils feront, par un Officier ou Commiſſaire de Police, &c.

L'inoculation, ſelon la méthode Sutonienne, a, depuis quelques années, de très-heureux ſuccès dans la Province.

De Rouen, *le* 22 *Janvier.*

Des vents violens qui ont regné, par intervalles, dans le courant de ce mois, font craindre de nouveaux naufrages, avec d'autant plus de fondement que les vagues ont jetté différentes marchandiſes ſur les côtes de la Province.

De Metz, *le* 22 *Janvier.*

Il a été publié un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10 Mars 1771, contenant réglement ſur les péages & bac dans l'étendue de la Généralité, en exécution de différens autres Arrêts & Ordonnances. Les péages confirmés ſont ceux de Peltre, Domangeville, le paſſage de S. Paul a Brouſſy, & le pont de Richemont. Ceux du pont de Moulin-lès-Metz, du pont des Morts, du Pontiffroy, & de la Porte-Mazelle de lad. Ville ; ceux de la Seigneurie de Beux, du pont & chemin de Magny, du pont de Lafferté dans le Duché de Carignan, du pont d'Heſperange & du pont Duckange, & ceux de Hayange & de Delme ſont à vérifier au Conſeil : & comme les Propriétaires ont préſenté leurs titres, ils continueront de percevoir leurs droits, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement Ordonné. Les péages par terre des villes & territoires de Sarrebourg & Cattenom ſont ſuſpendus pour être réunis dans ſix mois au Domaine de S. M. Ceux de S. Laurent ou petit paſſage d'Arency, du pont de Sedan, & du pont de Sarrelouis ſont ſupprimés par ledit Arrêt qui déſigne beaucoup d'autres péages ſupprimés par différens Arrêts du Conſeil d'Etat dont le plus récent eſt de 1752.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Recherches & expériences utiles, faites en Italie ſur le cinnabre & ſur differens moyens de le faire par la voie humide. Par un Profeſſeur de Chymie.

Les Livres ſont remplis de recettes pour

faire le cinabre ; & les manipulations des Anglois, des Vénitiens, des Hollandois, &c. qui le travaillent en grand, n'en ſont pas moins encore un ſecret. Les expériences de notre Profeſſeur Italien ſimplifient & facilitent la fabrication de cette drogue employée à divers uſages par la Médecine, la Peinture & pluſieurs autres Arts. Nous le laiſſerons parler lui-même.

Le cinabre eſt un mêlange de mercure & de ſoufre, fait par le moyen de la ſublimation. Cette matiere eſt d'un rouge brun; mais lorſqu'elle eſt parfaitement broyée, elle prend le rouge le plus vif.

Le cinabre ſe décompoſe avec la chaux, l'alkali, la maille de fer, &c. Ces intermedes s'uniſſent au ſoufre, & le mercure, devenu libre, paſſe dans le récipient. J'ai très-ſouvent décompoſé le cinabre avec ces intermedes, & j'ai conſtamment obſervé que l'intérieur du récipient acquéroit une forte odeur d'alkali volatil. Pour connoître l'utilité des alkalis volatils dans le cinabre, j'ai fait les mêlanges ſuivans dans de grands flacons, bouchés avec des bouchons de criſtal.

1. J'ai mis enſemble de l'éthiops minéral préparé ſans feu, & de l'eſprit volatil de ſel ammoniac fait avec la chaux : l'éthiops eſt reſté noir, & il n'a pas même changé de couleur dans leſpace de plus d'un mois.

2. J'ai répété cette expérience avec l'éthiops minéral préparé avec le feu; il contenoit moins de ſoufre que le précédent ; mais j'ai eu le même réſultat. Voyant que ces expcriences ne réuſſiſſoient pas à mon gré, j'ai eu recours au foie de ſoufre volatil, ou liqueur pénétrante de Boyle... & j'ai fait les expériences ſuivantes.

3. J'ai mis dans un flacon un peu de mercure crud ; j'ai verſé deſſus du foie de ſoufre volatil ; j'ai agité ce mêlange : le mercure s'eſt auſſi-tôt réduit en poudre noire, & deux jours après, il eſt devenu d'un très-beau rouge. Ce cinabre s'eſt criſtalliſé en petites aiguilles, & il a pris un rouge ſemblable à celui du cinabre marchand.

4. J'ai mis dans un flacon ſemblable du turbit minéral non-lavé, & du foie de ſoufre volatil. Ces deux ſubſtances ſe ſont conſidérablement échauffées, il s'en eſt ſuivi une ébullition, & elles ſe ſont élevées en vapeurs blanches, le mercure eſt devenu noir ſur le champ. Trois jours après, j'ai décanté la liqueur, & j'ai verſé ſur la poudre de nouveau foie de ſoufre volatil. Au bout de deux jours, le précipité a acquis une très-belle couleur rouge : c'étoit un des meilleurs cinabres.

5. J'Ai répété cette expérience avec du turbit minéral lavé ; mêmes vapeurs blanches, même échauffement, même ébullition. J'ai décanté pareillement la liqueur au bout de deux jours ; & attendu qu'elle avoit perdu ſa couleur, j'y ai ajouté une nouvelle doſe du même foie de ſoufre : le mercure, au bout de quatre jours, s'eſt converti en un très-beau cinabre rouge.

6. J'ai verſé dans la diſſolution de mercure, faite avec l'acide nitreux, du foie de ſoufre volatil, & il en eſt provenu un précipité très-noir. Six jours après, cette couleur s'eſt changée en couleur marron. Alors j'ai décanté la liqueur & j'y ai ajouté de nouveau foie de ſoufre volatil. Quelques heures après, le précipité eſt devenu d'un rouge merveilleuſement beau, & le cinabre a été meilleur que les précédens.

7. J'ai répété cette expérience avec la diſſolution du ſublimé corroſif, & encore avec le foie de ſoufre volatil ; mais le précipité eſt conſtamment reſté noir, & il n'a pas changé par l'addition d'une nouvelle quantité de ſoufre volatil.

8. J'ai fait ce mêlange avec la fuſion de 16 onces de mercure crud & 4 onces de fleur de ſoufre. Ce mêlange parvenu à un certain point de combinaiſon, s'eſt enflammé de lui-même ſans feu. Je l'ai laiſſé brûler en partie à l'air libre, & de tems en tems j'ai éteint la flamme. Lorſque la matiere a été refroidie, je l'ai pulvériſée, & j'en ai mis une partie dans un flacon avec du foie de ſoufre volatil : la poudre eſt devenue un très-beau cinabre dans l'eſpace d'une demi-heure.

I I.

Avis aux Cultivateurs. Arbres & arbuſtes rares qui ſe trouvent à la pépiniere de Sens. Acacia à fleurs roſes (a). Pſeudo-acacia Americana floribus roſeis.

Nous connoiſſons parfaitement l'acacia à fleurs blanches dont les fleurs en grappes

(a) *Voy. le N°. 2 de la préſente année.*

ſont très-belles & répandent une odeur fort agréable ; ſon bois reçoit le plus beau poli & fait conſtamment les menuiſeries & lambris les plus agréables ; il a le mérite de venir partout, de ſe reproduire facilement & de donner une feuille propre à la nourriture des beſtiaux.

Mais on a découvert depuis peu une autre variété de cet arbre qui eſt venue d'Amérique, c'eſt l'acacia ou plutôt le pſeudo-acacia à fleurs roſes. Cet arbriſſeau ſe paliſſade bien, forme, à l'aide d'une baguette, un buiſſon charmant & ſe tient fort bien en caiſſe ; il fleurit en Mai & Septembre, il demande à être taillé tous les ans avec ſoin & de fort près, parce que les pouſſes nouvelles qu'il donne ſont les plus agréables. Ses jeunes pouſſes ſont purpurines & couvertes d'un duvet en forme d'épines molles : elles donnent une quantité conſidérable de feuilles larges, épaiſſes, rouges, dans le même ordre que celles de l'acacia, mais d'un plus beau verd. Ces feuilles ſont entremêlées de belles fleurs labiées en grappes de couleur de roſe pâle, qui font le plus bel effet : il réſiſte à la gelée, il aime l'expoſition du midi & une terre paſſablement bonne. Il y en a pluſieurs pieds à la pépiniere de Sens. On peut s'adreſſer à M. *Sauvalle*, rue Couverte à Sens ; & à Paris à M. *de la Montagne*, Huiſſier-Priſeur, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier.

Laurier roſe à fleurs doubles. Nerion floribus roſeis duplicibus.

Le laurier roſe à fleurs rouges, & celui à fleurs blanches ſont, de l'aveu de tous les connoiſſeurs, le plus bel effet dans les jardins, dans les cours & ſur les terraſſes, lorſque placés dans des caiſſes ils ſont entremêlés également. Cet arbuſte ſe charge de fleurs qui ſe ſuccédent & qui couvrent les caiſſes ; mais le plus rare & le plus agréable en ce genre, eſt le laurier roſe à fleurs doubles ; il ſe charge autant & il croît auſſi promptement que celui à fleurs ſimples ; il n'eſt ni plus délicat ni plus difficile à conſerver ; il ſuffit de le tenir dans une ſerre d'orangerie ou même dans un cellier pendant l'hiver ; ſes fleurs ſont larges & imitent la roſe : on en trouve quelques pieds aux pépinieres mêmes.

III.

L'Applaniſſeur ou rabot des prés.

Cette machine deſtinée à enlever de deſſus la ſurface des prairies les taupinieres, les fourmilleres, &c. eſt appellée en Allemand *wieſen-hobel*, rabot des prés, ſuivant la coutume où l'on eſt en Allemagne de dénommer les inſtrumens par leur uſage. On sen ſert avec ſuccès en Autriche. Nous allons en donner la deſcription d'après Ch. Wigand que nous avons déjà eu occaſion de citer pluſieurs fois avec éloge : on en trouvera la figure dans un de nos prochains Journaux ; il s'en vend des modeles en bois dans pluſieurs villes d'Allemagne, prix un ſlorin.

L'idée de cette machine a été priſe d'une eſpèce de brouette longue, appellée en Autriche *Tragatſch* : mais l'*applaniſſeur* a deux roues paralleles, au lieu que la brouette n'en a qu'une. L'axe de ces deux roues paſſe par un cylindre qui tourne, lorſque la machine eſt miſe en mouvement par un cheval qu'un petit garçon peut conduire. Elles ſont garnies ſeulement d'un bois dur & large, afin qu'elles ne faſſent pas des ornieres. La diſtance de l'une à l'autre eſt d'un pied & demi. L'axe ſe meut par le moyen de deux avances de bois auxquelles s'attachent les chaînes qui tiennent à l'attelage du cheval. Deux grands morceaux de bois qui forment le corps de la machine, finiſſent par une eſpece de manche que le conducteur tient de chaque main. Au milieu & en travers ſont trois morceaux de bois, l'un près des roues & le troiſième un peu au deſſus du coutre adapté à l'inſtrument. Le conducteur peut élever ces traverſes, pour qu'elles ne traînent point ſur l'herbe. Elles tiennent à un morceau de bois placé en long au deſſus & ſervent à élever ou à abaiſſer le coutre. Lorſque le coutre s'éleve, ſa pointe va, du côté des roues, ſe placer entre les deux pieces principales & tranſverſales qui l'affermiſſent. Il a 2 pieds de long & 4 pouces & demi de large : d'ailleurs ſa longueur doit être réglée ſuivant les lieux & les circonſtances. Il faut que la partie du devant ſoit fort tranchante, d'acier trempé, & que la partie poſtérieure ait depuis un demi-pouce juſqu'à 3 quarts de pouce d'épaiſſeur, de bon fer : du milieu des deux

pieces ou barres principales, ſort un morceau de fer bien fort qui appuye ſur le dos du coutre : il a 4 pouces & demi de haut, & un pouce d'épaiſſeur, excepté vers le bout dont l'épaiſſeur n'eſt que d'un quart de pouce. Un autre morceau de fer, formant un pliant vers le manche de l'inſtrument, & ſe rapportant aux barres principales par deux branches, eſt fortement adapté au premier fer ; & c'eſt par ſon moyen qu'on dégage le coutre lorſqu'il rencontre des pierres & qu'il court riſque d'être émouſſé ou qu'il l'a été : on peut ainſi l'aiguiſer quand on veut. Les deux branches adaptées au fer qui porte ſur le coutre, donnent de la force aux barres principales & reſiſtent à celle des taupinieres ou fourmilleres qu'on veut détruire. Lorſqu'on fait avancer la machine vers la taupiniere, le conducteur laiſſe tomber le coutre contre terre, prend la taupiniere par le pied & le coutre l'emporte toute entiere. Si l'on veut ſe ſervir de cet inſtrument dans les jardins, on peut lui donner une fois plus de longueur, parce qu'il y trouve moins de réſiſtance.

On ramaſſe les taupinieres pour les mêler avec du fumier, ce qui fait un très-bon engrais ; ou bien on les pulvériſe ſur la place,

IV.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. De Grenoble le 30 Décembre 1771.

J'ai lu, Monſieur, avec reconnoiſſance ce que vous avez inſéré dans votre Feuille du 17 Décembre à l'article de Grenoble ſur les Cours de démonſtrations & d'expériences anatomiques que j'ai ouverts cette année. Si cette entrepriſe mérite quelque louange, elle eſt dûe à mes prédéceſſeurs qui l'ont exécutée depuis long-tems, chaque année : mais nous ſommes moins ſenſibles, Monſieur, à nos propres éloges qu'à l'injuſtice qu'on nous a fait commettre envers les Maîtres de l'Art de cette Ville : on nous a fait dire *que parmi eux l'Art paroiſſoit ici en une ſorte de léthargie.* C'eſt une erreur bien injuſte, & pour notre propre intérêt, nous vous prions de la réparer. Tout éloge devient ſuſpect, à côté d'une cenſure peu méritée. Il s'en faut bien que l'émulation & le talent manquent à nos Maîtres de l'Art, ils ont un College, ils s'y aſſemblent pour y lire leurs découvertes, & s'y communiquent leurs obſervations ſur les maladies du reſſort de la Chirurgie : en un mot l'Art n'eſt point ici en léthargie comme on vous l'a mandé. Nous ſommes fréquemment témoins nous-mêmes de ſes ſuccès & de ſes progrès dans une foule d'occaſions où les Maîtres conſentent à nous donner quelque part à leurs opérations.

Je vous prie, Monſieur, d'inſérer cette lettre dans votre première feuille. Tout papier public appartient à la vérité, & vous voudrez bien contribuer à rendre ſolemnel le déſaveu d'une expreſſion ſi contraire à mes vrais ſentimens pour tous les Chirurgiens de cette Ville. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, F. CALIXTE GAUTIER, Prieur.

V.

AVIS AU PUBLIC

Payemens faits & à faire à la caiſſe des Arrérages dans le quartier de Janvier 1772, les Jeudi & Vendredi de chaque ſemaine, ſçavoir:

Rentes ſur les Poſtes, *Edit de Mai 1751.* On a payé les Jeudi 16 & 23 Janvier le N°. 1 à 800. On payera le 30 dudit 801 à 1200 .... Deux ſous pour livre du Dixième, *Déclaration du 7 Juillet 1756.* Anciennes Conſtitutions. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 17706 à 18000. On payera le 30 dud. 18001 à 18200 ... Deux ſols pour livre du Dixième, nouvelles Conſtitutions. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 1300. On payera le 30 1301 à 1950 .... Cuirs à cinq pour cent, *Edit d'Août 1759.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 60. On payera le 30. 61 à 90 ... Effets au Porteur, conſtitués en vertu de *l'Edit de Décembre 1764.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 484205 à 567293. On payera le 30 567294 à 608237 .... Rentes ſur la Flandre maritime. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1085541 à 1085940. On payera le 30. 1085941 à 1086340 ... Rentes ſur l'Hôpital de Toulouſe. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 220. On payera le 30. 221 à 330 ... Etats de Bretagne, *Procuration du 18 Février 1759.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 1000. On payera le 30 1001 à 1260 .... Dettes de la Guerre. On a payé les Vendredi 17 & 27 du même mois de Janvier 1 à 3200. On payera le 31. 3201 à 4800.

Payemens faits & à faire les Lundi & Mardi de chaque ſemaine.

Dettes du Canada. Le Lundi 20 Janvier 1772, on a payé 1 à 800. On payera le 27. 801 à 1600. Le 23 Février, 1601 à 2400 .... Dettes des Colonies. Le Lundi 20 Janvier on a payé 1 à 512. On payera le 27 dudit 513 à 1024. Le 23 Février, 1025 à 1536 .... Rentes ſur la Compagnie des Indes, *Délibérations des 24 & 29 Décembre* 1751. On a payé le Lundi 20 Janvier 1 à 170. On payera le 27 dud. 171 à 340. Le 3 Février, 341 à 510 .... *Délibérations du 18 Septembre* 1755. Le Lundi 20 Janvier, on a payé 1 à 170. On payera le 27 dud. 171 à 340. Le 3 Février, 341 à 510 .... Rentes ſur les cuirs, *Edit de Mai* 1760. On a payé le Mardi 21 Janvier, 1 à 700. On payera le 28 dud. 701 à 1500. Le 4 Février, 1501 à 2200 .... *Edit de Juillet* 1761. On a payé le Mardi 21 Janvier 1 à 500. On payera le 28 dud. 501 à 1000. Le 4 Février, 1001 à 1500.

Les Mardi.

Les Rentes provenant des Taxations & Intérêts qui ſe payoient au Tréſor Royal, & les Rentes provenant des Rembourſemens d'Offices, & d'Offices municipaux.

Les Arrérages deſdites Rentes ſeront payés chez M. Blondel de Gagny, *Tréſorier de la Caiſſe des Arrérages, Place de Louis-le-Grand.*

Le Bureau ſera ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi.

VI.

Avis au Public.

Rembourſement des Reconnoiſſances en échange des Reſcriptions & Aſſignations ſuſpendues.

Le Public eſt averti qu'en exécution de l'Article III. de l'Arrêt du Conſeil du 2 Décembre 1770, il ſera procédé le *Lundi 17 Février* 1772, trois heures après midi, en préſence de M. le Lieutenant général de Police, en une Salle de la Caiſſe commune des Recettes générales des Finances, *à l'hôtel de Meſme, rue Sainte-Avoye*, au *Deuxième Tirage* de la Loterie de Rembourſement des Reconnoiſſances fournies par Monſieur Micault d'Harvelay, en échange des Reſcriptions & Aſſignations dont le payement a été ſuſpendu par l'Arrêt du 18 Février 1770.

Nota. On comprendra dans ce *Deuxième Tirage* toutes les Reconnoiſſances de M. Micault d'Harvelay, qui auront été expédiées juſqu'au *Jeudi 30 Janvier* 1772 incluſivement.

V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 23 Déc. 1771, ſçavoir;

Guingans de Bengale de coton de huit aun. ſur près de 7 huit.
1 C A à 14 liv. & 14 l. 2 ſ.
2 idem à 14 liv. 13 ſ.
Guingans de Patna aſſortis, de 4 & dem. à 4 aun. 3 quarts ſur 3 quarts.
1 G O P à 13 l. 10 ſ.
2 idem à 14 liv.
3 idem à 14 l. 12 ſ.
Dito idem peints, de 3 à 3 aun. & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 G P à 7 l. 9 ſ.
Habaſſis, de 12 aunes, ſur 3 quarts & plus.
3 H B G à 53 liv.
4 idem à 54 l. 2 ſ.
5 idem à 62 l. 3 ſ.
Kichorchayes, de 11 & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts & plus.
1 K H à 45 l. 1 ſ.
2 idem à 53 l. 9 ſ.
3 idem à 56 l. 7 ſ.
Dito, de 12 aunes, ſur idem.
2 idem à 55 liv.
3 idem à 58 liv. 4 ſ.

Le 3 Janvier 1762.

Lacques en feuilles, à 22 ſ. 6 den.
Marchandiſes des vaiſſeaux le *Maſſiac* & le *Triton*. Canelle, de 5 l. 12 ſ. à 6 l. 19 ſ.
Poivre, de 29 ſols 4 deniers à 29 ſols 8 deniers.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 18 Janvier 1772, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 l. 15 ſ. à 29 10 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 25 l. 15 ſ. à 27 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 17 l. 10 ſ., 18 à 18 l. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 liv. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Janvier 1772 au Mercredi 22 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 20 liv. 10 ſ., 21 l. 5 ſ. à 22 ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 25 Janvier 1772, de 54 à 55 liv. ; *id.* nouveau de 52 à 53 ; le cent de paille vieille, 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle de 21 à 22 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54 ; *idem* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23 ; *idem* nouvelle, de 20 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53 ; *idem* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l. ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Janvier 1772.*

		liv.	ſ.	d.
Or de Portug. à	*marc.*	720		
Du Mexique à	*marc.*	712		
Du Perou à	*marc.*	704		
Les guinées à	*marc.*	717		
Ducats à	*once.*	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	*once.*	99		
Or à 20 karats à	*once.*	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	*marc.*	53	10	
Idem à 11 d. 10 gr. à	*marc.*	51	15	
Piaſtres à	*marc.*	48	17	6

CHANGES DE PARIS, *du 25 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	1/8	
Londres	32	1/2	à 9 16e
Hambourg	182	3/4	
Madrid	15	1	6
Cadix	15		
Livourne	95	1/2	
Gênes	93	1/2	
Lyon, *Rois*,	1	p.	0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 23.	*Vendredi* 24.	*Samedi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1052 1/2	1055 52 1/2	1055 52 1/2
D°. 16es. à 8 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	250		
Prom. à 5 p. 0/0			59
Prom. à 4 p. 0/0	65	65 1/2	
Loterie 5e tirage.		435	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 22 Janv. 1772		Du Jeudi 23.		Du Vendredi 24.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, 6 prem. mois 1771.	J.	Boutray, 6 prem. mois 1771.	L.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	J.
Boucard, *idem.*	L.	Drouet, *idem.*	M.	Maupaſſant, *idem.*	L.
Lecanu, *idem.*		Courmont, *id.*		Fauveau, *idem.*	
Daubonne *idem.*	M.	Rouillard, *idem.*	Z.	Lempereur, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*		Nau, ſix derniers mois 1771.	A.	Iſſally, *idem.*	
Radix pere, *idem.*		Delagarde, *idem.*	M.	Barois, *idem.*	
Deſpeignes, *id.*	N.	.....		Guidy, *idem.*	
Meulan, *idem.*	O.	.....		Montal, ſix dern. mois 1771.	A.
Deſplaces, ſix d. mois 1771.	C.	.....		Patu, *idem.*	F.
Lallement j., *id.*	L.	.....		Pannelier, *idem.*	Z.
.....		.....		Pincemaille, *id.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 25 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 2 *Janvier.*

L'Importation de toute ſorte de grains étrangers dans les deux Bailliages méridionaux vient d'etre déclarée libre juſqu'en 1780, moyennant un droit de 15 ſchelings la tonne pendant les cinq premieres années, & de 30 les années ſuivantes, au cas qu'il ſoit jugé à propos de hauſſer le droit.

Il y a eu, l'année derniere, dans le Bailliage d'Arhuus, en Jutlande, 290 mariages, 3555 baptêmes, 4010 enterremens. Il eſt né, dit on, un monſtre dont la partie ſupérieure avoit la forme d'un poiſſon. Parmi les morts, vingt avoient paſſé 80 ans, & huit 90 ans. Dans le Bailliage de Ruebe, il y a eu 820 mariages, 3555 naiſſances, 3230 morts, dont un de 103 ans, un de 100, 2 de 92 ans.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le* 31 *Décembre.*

La ſaiſon ayant été juſqu'à préſent pluvieuſe, nos campagnes préſentent la plus triſte perſpective, l'on craint que les ſemailles ne réuſſiſſent pas mieux que l'année derniere : l'orge ſur-tout, l'objet le plus intéreſſant pour nous, promet encore moins que les autres eſpeces ; le prix en monte tous les jours, quoiqu'exorbitant, car il eſt à 88 rixd. le laſt. Les autres denrées renchériſſent à proportion.

DE GOTTORF, *le* 31 *Décembre.*

Depuis le 1 de l'Avent 1770 juſqu'à la même époque 1771, il eſt né dans le Duché de Holſtein 4552 perſonnes, & dans le Duché de Schleſwig 6482 ; il en eſt mort dans le premier 4250, dans le ſecond 5996.

Parmi les morts, on compte un homme de 108 ans qui a conſervé beaucoup de gaité juſqu'à ſon dernier jour, une femme de 107, un homme de 106 remarié à 94 ans, un de 103, une femme de qualité de 102, morte d'une chûte (laquelle avoit eu trois couches de ſuite de trois enfans, cinq de deux, & deux d'un) ; un homme de 101 ans, trois entre 90 & 100 dans un ſeul canton, un de 90 qui avoit vécu 64 ans avec ſa femme, une Sage-Femme de 87 ans, qui avoit fait 1236 accouchemens, &c. Tous ou preſque tous ces vieillards étoient des gens de la campagne.

On compte vingt perſonnes mortes de la maladie qu'on attribue communément à l'ergot. Dans quatre petits diſtricts, il eſt mort 150 enfans de la petite-vérole : le ſyſtême de l'inoculation paſſe dans les campagnes pour une *héréſie*.

Une femme de 82 ans a laiſſé 4 enfans, 11 petits enfans, 21 arriere-petits enfans ; il en étoit mort, avant elle, ſeize. Un homme de 74 ans a laiſſé vivans 12 enfans,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

39 petits-enfans ; & un arriere-petit-fils.

Un couple marié en Octobre 1752, a fait baptiſer, cette année, le 18^e. enfant né de ce mariage.

De Hanovre, *le 3 Javier.*

La Chambre Royale vient de faire acheter encore à Bremen 1600 laſts de ſeigle & beaucoup de riz, pour prévenir la famine dont nous ſommes menacés. La chaſſe onéreuſe de Zell vient d'être ſupprimée : les frais qu'elle coûtoit ſeront appliqués à des uſages d'utilité publique.

De Meissen, *le 7 Janvier.*

Le ſpectacle de la plus affreuſe miſere n'arrête pas la cruelle manie d'avoir des colombiers : ils ſe multiplient tous les jours, & les Payſans ont la douleur de voir des troupes de pigeons détruire à chaque inſtant leurs eſpérances. De bons Citoyens ſouhaiteroient que l'on défendit d'avoir des colombiers à ceux qui n'ont pas de quoi nourrir leurs pigeons : il faut garantir de toute oppreſſion & de toute pourſuite les Payſans qui, en vertu du droit inviolable qu'ils ont de défendre leurs biens de tout genre de vol, de brigandage & de dévaſtation, tireront ces animaux deſtructeurs, lorſqu'ils en trouveront dans leurs champs.

De Malmedi, *le 9 Janvier.*

La Principauté de Stablo ſouffre une extrême diſette. Le Prince-Abbé a obtenu de la Régence de Bruxelles, la permiſſion de tirer du Duché de Luxembourg 6000 pains par ſemaine. A la diſette s'eſt jointe, comme en d'autres lieux, une cruelle épidémie.

ITALIE.

De Rome, *le 31 Décembre.*

Par un Bref Pontifical, il a été permis à la Communauté de Bevagna dans l'Ombrie, de chaſſer les chevres hors de ſon territoire. Les travaux du Port d'Ancone vont être vivement pouſſés, ſur un plan très-propre à le rendre auſſi sûr que beau. On ſonge à conſtruire de nouveaux greniers pour l'Annone, toujours nouveaux beſoins & nouvelles dépenſes.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 21 Décembre.*

Il y a quelque tems qu'on a publié ici un nouveau Réglement pour les études : les Arts méchaniques, par-tout ſi long-tems dédaignés, foulés, & dérobés à la ſollicitude des Gouvernemens, n'y ont point été oubliés ; on commence à ſçavoir ce qu'ils valent & ce que vaut le Peuple.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Janvier.*

Des Politiques qui ne voyent pas en beau aſſurent que quiconque verra la fin du printems prochain, ſera témoin de la cherté la plus exceſſive tant du pain que de la viande de boucherie, du beurre, du fromage, &c. & qu'il eſt auſſi certain que nous éprouverons cette diſette qu'il l'eſt que le mois de Juin arrivera, quoique la derniere récolte de bled ait été abondante.

Ils ajoutent que chaque année, on fait des meilleurs champs à bled des pâturages, d'où il faudroit conclure que la culture de cette denrée vaut infiniment moins qu'elle n'a valu pendant quatre-vingts ans, juſques vers 1766.

On ſe plaint en même tems de l'accumulation des fermes dans les mêmes mains, & fort mal à propos, car il doit en réſulter une épargne conſidérable de frais de culture, & cette épargne ne peut qu'être employée ou en cultures nouvelles, ce qui nourriroit le même nombre de Payſans, ou en autres dépenſes qui nourriroient un nombre égal d'Ouvriers.

On convient que les Fermiers & les Propriétaires en ſont plus riches, mais on prétend que les autres claſſes en ſont plus malheureuſes, comme ſi les dépenſes de ces deux ordres ne ſe répandoient pas dans les autres, & ſi l'augmentation des richeſſes rurales ne produiſoit pas une augmentation de récoltes généralement utile à toute la Nation.

Enfin on remarque que les Villes manu-

facturieres ſont réduites à un état déplorable, comme le prix exceſſif des denrées & l'accroiſſement de la taxe des pauvres le prouvent : ce fait conſtate la décadence de notre Agriculture & de notre commerce, reſte à ſçavoir quelles ſont les cauſes deſtructives du Commerce & de l'Agriculture, car ce n'eſt certainement pas la richeſſe des Cultivateurs & des Propriétaires fonciers.

Durant le cours de l'année 1771, les Hollandois ont employé ſur les mers du Groenland 120 vaiſſeaux qui ont apporté 500 baleines & 14320 barils d'huile.

On remarque qu'avant que la Compagnie des Indes eût accordé à des Particuliers le privilege de la vente du ſel dans le Bengale, l'on vendoit avec profit à 80 roupies ce qui en coûte aujourd'hui 200.

Les Marchands continuent de faire aſſurer les marchandiſes qu'ils envoyent dans les pays éloignés : les aſſurances ont même monté en dernier lieu.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 12 *Janvier.*

Du 23 au 31 du mois dernier, il eſt entré 8450 charges de bled, 1200 charges d'avoine, 1200 d'orge, 70 ſacs & 380 quintaux de riz, & 44 milléroles d'huile, ſans parler de diverſes cargaiſons de cette denrée deſtinées pour les Iſles, la Corſe & divers Ports du Royaume, & d'une cargaiſon de bled & de légumes tirée d'Anconne. Les autres marchandiſes arrivées ſur 44 bâtimens François & 14 Etrangers, étoient des harengs en grande quantité, des légumes, des bois de conſtruction, du poiſſon ſalé, du tabac, du chanvre, des vins, des fruits ſecs, des douves, du papier, des drogueries, &c. outre les marchandiſes de l'Amérique apportées par les navires la *Marie-Françoiſe*, l'*Hirondelle*, & la *Toiſon d'Or*. La plus grande partie du bled avoit été chargée à la Cale & à Bonne. Il eſt arrivé un vaiſſeau de Conſtantinople. Du 2 Janvier au 7, il eſt ſorti 26 bâtimens François & 17 Etrangers, le *Lion* & le *Saint-Pierre* pour la Martinique, la *Marie* pour Smyrne, la *Providence*, la *Colombe* & le *Rolland* pour le Levant.

DE BROUAGE, *le* 14 *Janvier.*

La mer nous abandonne des terres nos marais ſalans ſi renommés & qui pourroient être ſi riches s'étendent. Dès le mois d'Août dernier, il a été employé plus de 300 Ouvriers à en former de nouveaux ſur ce terrein. Le Peuple attribue aux excavations & aux remuemens occaſionnés par cette entrepriſe, une maladie qui regne dans nos environs & dans ceux de Marennes, quoique les terres de cette eſpece ne ſoient pas ordinairement accuſées d'exhaler des vapeurs malſaines, & que ces opérations n'ayent point eu de mauvais effets dans la ſaiſon la plus critique. M. l'Intendant a envoyé un Médecin des Hôpitaux Militaires de la Rochelle, pour arrêter les progrès de ce mal que l'on croit contagieux.

DE DIJON, *le* 14 *Janvier.*

On trouve dans certaines terres un ſpath fuſible ou vitreux que l'on appelle fauſſe émeraude d'Auvergne. Selon les recherches & les expériences de M. Dantick, on peut, avec cette pierre, faire des opales factices, plus dures que celles que l'on fait avec de la craie, de la chaux éteinte, &c. Par ſon mêlange avec la friture, on a une belle porcelaine de verre : on peut en tirer parti dans les Manufactures de ce genre, ainſi que dans celles de fayence & même de brique, tant pour la pâte que pour la couverte. Cette pierre remplaceroit avec avantage la ſoude, la cendre & la chaux dans la compoſition du verre. Si par un défaut de mêlange des ingrédiens ou par la faute des Ouvriers, le verre graiſſoit, elle ſeroit capable de diſſiper cette graiſſe. Quand on frappe cette fauſſe émeraude, elle ſe caſſe en morceaux irréguliers comme le verre : elle peut être gratée avec un couteau & ne fait point efferveſcence avec les acides. Elle fait feu au briquet d'une maniere très-ſenſible dans l'obſcurité, & paroit une vraie criſtalliſation. Elle eſt ſpécifiquement plus peſante que le quartz. M. Dantick ſe propoſe de pouſſer plus loin ſes expériences, pour mieux connoître tous les avantages que l'on peut retirer de ce minéral.

DE LA ROCHELLE, *le* 15 *Janvier*

Depuis le commencement de Décembre,

les principales ſortes de denrées & de marchandiſes, les bleds, les eaux-de-vie, les ſucres, &c. ont diminué de prix ſoit ici, ſoit à Marans, à Ré, à Cognac, &c. A la fin de Décembre, les différentes eſpeces de pain ont eté taxées depuis un ſou deux deniers juſqu'à deux ſous quatre deniers la livre.

L'accident ſingulier arrivé le 26 Avril dernier au navire l'*Heureux*, & rapporté dans une *Gazette du Commerce*, a eu des ſuites fort triſtes, ſuivant la déclaration du Capitaine du navire derniérement rentré dans ce Port. Par 1 deg. 7 min. Sud, & 21 deg. 28 min. de longitude, méridien de Ténériffe, après avoir eu la veille connoiſſance de l'Iſle d'Arabon, & ayant eſſuyé un petit grain, pluſieurs perſonnes de l'équipage furent attaquées d'un mal aux yeux, & le même effet ſe manifeſta pendant vingt-quatre jours. De 331 Negres, 150 en ont été atteints; un grand nombre a été privé de la vue pendant dix ou douze jours, neuf l'ont entiérement perdue, & ſept ou huit ont perdu ſeulement un œil. Parmi les Blancs, au nombre de 28, douze ont été attaqués du même mal, ſept ont été longtems privés de la vue; il y en a un qui n'a commencé à voir qu'au bout de cent jours, le Capitaine & ſix autres en ſont demeurés borgnes. Ces triſtes accidens ne ſont malheureuſement pas rares dans ces parages; mais on ne connoît point d'exemple que tant de perſonnes ayent été, à la fois, victimes de cette intempérie de l'air.

D'Angers, *le* 18 *Janvier.*

Il n'y a plus de terrein inculte dans notre Province, nos campagnes nous promettent la plus abondante récolte qu'on puiſſe deſirer; & ſi les ſaiſons continuent d'être favorables, nous avons lieu d'eſperer une diminution conſidérable dans les prix des grains toujours très hauts, quoique la récolte ait été au-deſſus du médiocre, parce que ce commerce eſt reſtreint à quelques Blatiers & Maquignons qui abuſent de cet avantage. Dans ces circonſtances, un bon Patriote eſt venu au ſecours des Peuples: c'eſt M. Métayer, Notaire Royal à Saumur, qui a établi dans différentes Villes de la Province des magaſins conſidérables de farines d'une qualité parfaite. Sans cet important ſervice, nous aurions eu à craindre une vraie diſette.

Les vins ſont, communément, de très-bonne qualité: auſſi s'en eſt-il fait de fortes levées pour l'Etranger. Le prix de la ſeconde qualité eſt de 200 liv. la pipe, contenant 500 pintes, meſure de Roi.

De Paris, *le* 22 *Janvier.*

Edit du Roi, portant ſuppreſſion des deux Offices de Tréſoriers de la Maiſon du Roi, & création d'un ſeul Office de Tréſorier Général de ladite Maiſon; donné à Verſailles au mois de Novembre 1771, *regiſtré en la Chambre des Comptes le* 5 *Décembre audit an.* Par le premier article du préſent Edit, les deux Offices de Tréſoriers ancien & mi-triennal & alternatif & mi-triennal de la Maiſon du Roi ſont éteints & ſupprimés. S. M. crée (art. 2) & érige en titre d'Office formé & héréditaire, un ſeul Office de Tréſorier Général de ſa Maiſon, & en accorde l'agrément au ſieur Cahouet de Villers, lequel jouira des mêmes honneurs, privileges, franchiſes & exemptions, du droit de *committimus* en la Grande Chancellerie, du titre & qualité d'Ecuyer, du droit de franc-ſalé, & de tous les autres droits attribués par les Edits de créations des Tréſoriers ſupprimés, &c. La finance dudit Office eſt fixée (art. 3) à quatre cens mille livres. En conſéquence de ladite finance, il eſt attribué (art. 4) vingt mille livres de gages audit Tréſorier; huit mille livres de taxations fixes, dont le fonds ſera porté annuellement dans les états ou ordonnances que S. M. fera expédier pour les dépenſes de ſa Maiſon; trois mille ſix cens livres par chacun an de livrées ordinaires. Veut en outre S. M. que ledit Tréſorier jouiſſe des autres taxations, émolumens & droits de quittances dont jouiſſoient les Tréſoriers ſupprimés par l'Edit: ne pourra être exigé, pour raiſon dudit Office, plus forte capitation que celle qui étoit payée pour l'un deſdits Offices, &c.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 22 *Décembre* 1771, *qui modere à quatre patards au florin ſeulement, les huit patards au florin, perceptibles en exécution de l'Edit du mois de Novembre* 1771, *en ſus des droits ſur les eaux-de-vie & liqueurs, qui ont lieu dans les Provinces du Haynault & de la Flandre ma-*

ritime : & exempte de la totalité desdits huit patards au florin, plusieurs droits domaniaux particuliers à ces Provinces. Les six patards au florin (art. 1) qui, aux termes de l'Edit du mois de Novembre dernier, devoient être perçus en sus des droits principaux établis sur les eaux-de-vie & liqueurs dans le Haynault & la Flandre maritime, sont modérés à quatre patards au florin, en y comprenant les deux patards qui se perçoivent en exécution des Déclarations des 3 Février 1760 & 21 Novembre 1763. S. M. exempte (art. 2) lesdits droits principaux sur l'eau-de-vie & les liqueurs, des deux patards au florin, établis par l'art. 7 dudit Edit. Exempte en outre S. M. (art. 3) des six & deux patards au florin, dont la perception est ordonnée par les articles 6 & 7 dudit Edit, les droits domaniaux dont la quotité est reglée par les Coutumes, lesquels se payent en nature de denrées, ou par commutation en especes, tels que ceux connus sous les dénominations de *vinage, péage, tonlieu, golnée, affo-age, gambage & languayeurs de porcs.*

Arrêt du Conseil d'Etat, du 28 Décembre, qui proroge jusqu'au premier d'Avril prochain, le délai pour la constitution des promesses à quatre & à cinq pour cent, de la Compagnie des Indes : & qui ordonne la constitution de celles desdites promesses qui ont été déposées, soit au Caissier Général de ladite Compagnie, soit ès mains des Dépositaires particuliers.

Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le Secretaire Greffier de l'Hôtel-de-Ville de S. Amour sera tenu, à toutes réquisitions, de communiquer les registres & minutes de son Greffe à l'Adjudicataire-Géné-al dss Fermes, ses Commis & Préposés pour la partie des Domaines : ordonne pareillement que les Officiers Municipaux de la même Ville seront contraints au payement des droits des différens actes qu'ils ont négligé de faire contrôler pendant les vingt dernieres années.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Traité du Bonheur public*, par Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien sur l'Edition de Lucques de 1749, avec sa vie & le catalogue de ses Ouvrages, par M. J. F. Soli Muratori, son neveu, le tout extrait & traduit aussi de l'Italien par L. P. D. L. B. 2 vol. reliés, 6 liv. A Paris, chez Costard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais, 1752, avec Privilege.

Le nom de *Muratori* emporte l'éloge de l'Ouvrage : cependant le génie de cet immortel Ecrivain ne l'a point garanti des erreurs dominantes de son tems ; sans cesse il lutte contre des préjugés funestes, mais souvent ils l'entraînent. Son *Traité* est néanmoins un des meilleurs Ouvrages que l'on eût publiés, avant que les vrais principes du Gouvernement fussent connus ; & nous ne croyons pas pouvoir nous trop hâter d'en donner l'analyse dans notre Journal.

2. *Voyages du Docteur Pockocke*, Membre de la Société Royale & de celle des Antiquités de Londres, &c. En Orient, dans l'Egypte, l'Arabie, la Palestine, la Syrie, la Grece, la Thrace, &c. contenant une description exacte de l'Orient & de plusieurs autres contrées, comme la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, avec des observations intéressantes sur les mœurs, la Religion, les Loix, le Gouvernement, les Arts, &c. &c. traduits de l'Anglois sur la 2^e. édit. par une Société de Gens de Lettres. A Paris, chez le même Libraire.

Il paroit six volumes de cet Ouvrage qui en contiendra neuf. La condition de l'acquisition actuelle est simplement de payer 22 liv. 10 s. en recevant ces six volumes en feuilles : au moyen de quoi l'on recevra *gratis* les trois derniers qui seront publiés incessamment. La traduction des Voyages de M. Pockocke manquoit à notre collection des Voyages ; les Auteurs ne pouvoient faire au Public un plus riche présent. Ce célebre Docteur a voyagé en Philosophe, en Sçavant, en Amateur éclairé des Arts : à chaque pas, il éclaire la Géographie, l'Histoire Naturelle, l'Architecture, la Sculpture, &c. En recueillant les monumens anciens échappés aux ravages des tems, il applique l'Histoire ancienne à tous les lieux qu'il parcourt. Infatigable dans ses travaux, il gravit les rochers escarpés & marche sur les bords des précipices, pour observer & juger. Enfin ce Livre est une espece de Bibliothéque Historique, Géo-

graphique, &c. dont tous les cabinets doivent être ornés.

3. *De l'Homme & de la Femme*, conſidérés phyſiquement dans l'état du mariage; par M. de L***, Chirurgien. Avec figures en taille-douce. 2 vol. rel. 6 liv. A Lille, chez Henri, & ſe trouve à Paris chez Coſtard.

Ce Livre très-utile aux hommes amis d'eux-mêmes, fait beaucoup d'honneur à la plume, au cœur, & au génie de l'Auteur que l'on peut appeller, *phyſiquement*, un excellent Précepteur du genre humain.

4. *Bibliographie Pariſienne*, ou Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Littérature, & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits Périodiques, enſemble l'énoncé des Edits, &c. T. III. A Paris, chez Deſnos, rue S. Jacques.

Nous ne pouvons que confirmer le jugement que nous avons déjà porté de cette Bibliographie : nous remarquerons ſeulement combien elle deviendra précieuſe, à meſure que le tems nous éloignera des nouveautés qu'elle rappelle & raſſemble.

5. *Diſcours prononcés dans l'Académie Françoiſe le Jeudi 9 Janvier 1772, à la réception de M. de Belloi.* A Paris, chez la veuve Regnard & Démonville, Imprim. de l'Académie, au Palais à la Providence, & rue baſſe des Urſins.

Le Patriotiſme reconnoîtra dans ces Diſcours ſon langage & ſon ame.

II.

Avis divers.

Les Seigneurs Haut-Juſticiers qui, aux termes des Edits du Roi, auroient des frais de Juſtice à répéter ou des décharges à demander, ſont prévenus que le *Bureau Royal de Correſpondance* (rue des Deux-Portes S. Sauveur) ſe chargera de faire à une médiocre taxe de commiſſion, toutes les pourſuites néceſſaires pour obtenir la juſtice qu'ils peuvent eſpérer.

On trouvera au même *Bureau* ainſi que chez ſes *Correſpondans* en Province, & les Notaires de Paris, des billets de la *Loterie autoriſée par le Roi, de la Terre & Marquiſat de la Guerche en Anjou, ſous les ordres de M. le Lieutenant-Général de Police, d'après l'examen & le conſentement des Créanciers unis du Marquis & de la Marquiſe de la Galliſſoniere,* La Loterie ſera compoſée de cinq mille billets, chacun de 120 livres. La terre, ſeul lot de cette Loterie, produit plus de vingt mille livres de rentes, ſuivant l'état annexé au *proſpectus*. Celui à qui écherra le billet gagnant, demeurera, dès l'inſtant, Propriétaire de ladite Terre, à l'effet de quoi il lui en ſera paſſé contrat de vente : le tirage de la Loterie ſe fera publiquement auſſi-tôt qu'elle ſera remplie (ſans qu'il puiſſe y avoir plus long délai que d'un an) en préſence de M. le Lieutenant-Général de Police, & des Syndics & Directeurs des biens du Marquis & de la Marquiſe de la Galliſſoniere.

III.

Avis au ſujet de la Toilette de Flore, &c.

M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi Staniſlas, &c. nous a priés d'annoncer dans notre Gazette que c'étoit contre la vérité & l'honnêteté, que l'on avoit mis ſon nom à la tête de divers Ouvrages ſur les plantes, & notamment de la *Toilette de Flore*, comme s'il en étoit l'Auteur. Il déclare qu'on en a impoſé, à cet égard, au Public, comme on lui en impoſeroit, ſi on lui attribuoit quelque part aux établiſſemens nouveaux qui peuvent ſe former, en fait de plantes dans cette Capitale.

Nous profiterons de cette occaſion pour relever & corriger une faute qui nous eſt échappée dans le Journal de Décembre dernier, IV^e. Partie, en rendant compte de la *Toilette de Flore*. L'Auteur ou l'Editeur de cette compoſition donne une recette pour guérir les corps aux pieds comme un *coſmétique*, au lieu de *cauſtique* que nous aurions dû ſubſtituer à ce terme.

M. Buc'hoz a publié la VII^e. Décade de ſes planches deſtinées à accompagner ſon grand *Dictionnaire des Plantes*, Ouvrage dont les Protecteurs & les Amis des Sciences utiles doivent encourager & faciliter, autant qu'il eſt poſſible, la publication. Nous rendrons compte inceſſamment du *Proſpectus*.

IV.

Billet à l'Auteur de la Gazette. Augsbourg, le 31 Décembre.

» Je vous envoye, Monſieur, un *Errata*